

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse

Communiqué de presse sur Myanmar

Embargo : mardi 10 décembre 1991 à 0 h 01 GMT

Index AI : ASA 16/11/91

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

## MYANMAR

### **Des centaines de nouvelles arrestations pour ? anéantir ? l'opposition**

Amnesty International a déclaré ce jour que les autorités du Myanmar menaient une campagne ouvertement destinée à ? anéantir ? les opposants. Ces derniers risquent à tout moment d'être jetés en prison, parce qu'ils ont parfois uniquement parlé la "mauvaise" langue ou hissé le "mauvais" drapeau.

Selon l'organisation mondiale de défense des droits de l'homme, le conseil militaire au pouvoir accentue ses efforts pour écraser l'opposition non violente, en adoptant de nouvelles lois destinées à éliminer de la vie politique les personnes élues lors du scrutin démocratique de l'an dernier.

Dans son dernier rapport, Amnesty International donne le nom d'environ 200 personnes arrêtées arbitrairement au Myanmar (ex-Birmanie) pendant les sept premiers mois de l'année, et dont certaines ont été emprisonnées pour vingt-cinq ans. Recueillis dans les médias officiels birmans et au cours d'une enquête d'un mois menée le long de la frontière thaïlandaise, ces noms portent à plus de 1 500 le nombre de prisonniers politiques recensés par l'Organisation et arrêtés depuis 1988.

La plus connue de ces prisonniers est Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix : dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), qui a remporté une victoire écrasante aux élections de l'année dernière, cette femme est en résidence surveillée depuis juillet 1989.

Les autorités militaires, bien qu'ayant organisé les élections, ont refusé de remettre le pouvoir au gouvernement civil. Selon Amnesty International, elles tentent d' ? éliminer l'opposition non violente en la traitant de la même façon que ceux qui soutiennent l'insurrection armée ?.

Les dispositions très vagues des décrets militaires ont permis d'accuser de trahison des personnes qui s'étaient déclarées favorables à une passation non violente des pouvoirs ; d'autres opposants, qui n'avaient pourtant pas préconisé la violence, ont été accusés d'aide à l'opposition armée.

? Dans le cadre d'une campagne orchestrée pour mettre un terme à leurs activités, des opposants politiques ont fait l'objet d'accusations douteuses pour des infractions de droit commun ?, précise l'Organisation.

Les autorités ont prévenu les mouvements d'opposition et les étudiants que les appels en faveur d'un changement politique ne seraient pas tolérés. Elles ont averti les dirigeants politiques en ces termes : ? Nous écraserons tout ennemi qui se préparerait à nous attaquer. ? Lors de la réouverture des universités au début de l'année, les étudiants ont dû signer un engagement comme quoi les mouvements de protestation déclenchés sur les campus en 1988 ne se reproduiraient pas.

Bon nombre des personnes arrêtées ou jugées au cours du premier semestre de 1991 sont des membres de la LND élus au Parlement, des membres ou sympathisants d'autres partis politiques légaux, des militants étudiants et des moines bouddhistes. Souvent, ces prisonniers ont été arrêtés pour avoir critiqué les autorités militaires, distribué des tracts de leur parti ou évoqué la formation d'un gouvernement provisoire.

D'autres ont été détenus pour avoir exposé des portraits de héros nationaux lors d'une fête traditionnelle, pour avoir hissé le drapeau de la LND aussi haut que le drapeau national, ou encore pour avoir rédigé un examen dans la langue d'une minorité ethnique.

Une quarantaine de ces personnes ont été condamnées à des peines allant jusqu'à vingt-cinq ans d'emprisonnement, la plupart du temps pour haute trahison, à l'issue de procès dont Amnesty International craint qu'ils n'aient été totalement inéquitables.  
Fin du communiqué